



# DAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ

Si un logement dont l'installation électrique date de plus de quinze ans et qu'il est mis en vente ou en location, tout le système doit être contrôlé par un diagnostiqueur immobilier certifié.

Il ne s'agit pas d'une mise en conformité ou d'un entretien, mais d'un diagnostic immobilier.

L'expert vérifie l'ensemble de l'installation du compteur jusqu'aux prises électriques et interrupteurs.

Ce diagnostic est d'une durée de trois années à partir de la date de son émission et 6 ans lorsque le bien est en location.